

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Università di Corsica Pasquale Paoli

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sport et santé

Établissement déposant : Università di Corsica Pasquale Paoli

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* (STAPS) de l'Université di Corsica Pasquale Paoli s'inscrit dans le champ *Sport et santé*, et est portée par la faculté des Sciences et techniques.

Cette licence STAPS propose un parcours unique *Éducation et motricité* lui-même composé de trois orientations : *Enseignement* (ENS), *Animation, gestion et organisation* (AGO), *Métiers de la danse* (MD) conçues et proposées avec les acteurs du territoire pour répondre aux besoins locaux.

Les objectifs visés sont principalement une poursuite d'études vers le master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF) second degré à l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), le master *Management du tourisme et des loisirs* de la mention *Développement territorial durable* de l'établissement, les masters *Anthropologie de la danse* (Université d'Auvergne à Clermont-Ferrand, Université Paris-VIII) et *Théories et pratiques des arts vivants : danse, musique, théâtre, ethnologie des arts vivants* (Université Nice-Sophia-Antipolis). La licence STAPS offre également aux étudiants diplômés la possibilité d'une insertion professionnelle dans les métiers de l'enseignement, de l'animation, du tourisme, de la fonction publique, de l'événementiel, de la santé, de la danse. Des certifications complémentaires sont offertes aux étudiants durant leur cursus de formation.

Analyse

Objectifs
<p>La licence STAPS parcours <i>Éducation et motricité</i> de l'Université di Corsica Pasquale Paoli poursuit des objectifs centrés sur l'enseignement et l'animation des activités physiques et sportives (APS) pour des publics variés en milieux scolaires et éducatifs, en s'appuyant sur les caractéristiques et besoins locaux et les injonctions ministérielles. Des connaissances scientifiques, institutionnelles et professionnelles ainsi que des compétences nettement identifiées (notamment dans la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles - RNCP) sont proposées dans la licence STAPS et ses trois parcours : <i>Enseignement</i> (ENS), <i>Animation, gestion et organisation</i> (AGO), <i>Métiers de la danse</i> (MD).</p> <p>Les objectifs du parcours AGO sont d'acquérir les compétences nécessaires à la réussite de concours de la fonction publique (par exemple, concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives - ETAPS) ou à l'obtention d'un <i>brevet d'État d'éducateur sportif</i>. Ce parcours vise à renforcer les aspects gestion et organisation des activités physiques, sportives et artistiques (APSA) particulièrement développées dans le contexte touristique corse. Le parcours MD vise quant à lui l'obtention de connaissances pratiques et théoriques permettant de se former aux différents métiers de la danse et de préparer les différentes épreuves du <i>diplôme d'État de professeur de danse</i> (examen d'aptitudes techniques - EAT). Les objectifs du parcours ENS sont de répondre aux exigences nationales du concours de recrutement des professeurs certifiés d'éducation physique et sportive (EPS) et aux étudiants se destinant au professorat des écoles en présentant une spécialité EPS lors des épreuves du concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE).</p> <p>Localement, la poursuite d'études est assez classiquement envisagée vers les masters MEEF, de manière plus spécifique au sein d'un master porté par l'Institut d'administration des entreprises (IAE), la spécialité <i>Management du tourisme et</i></p>

des loisirs de la mention *Développement territorial durable*. Le parcours MD, plus original, s'articule bien aux masters *Anthropologie de la danse* (Université d'Auvergne à Clermont-Ferrand, Université Paris-VIII). L'insertion professionnelle pour les diplômés de la licence STAPS vise les métiers de l'enseignement (*certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive* - CAPEPS) à l'issue du master, et plus directement après la licence, de l'animation, du tourisme, de la fonction publique, de l'événementiel, de la santé, de la danse, par le biais des certifications complémentaires.

Organisation

La licence STAPS parcours *Éducation et motricité* est organisée en six semestres : trois semestres de tronc commun suivis d'une spécialisation progressive qui démarre au quatrième semestre (S4), se poursuit et s'intensifie aux semestres 5 et 6 (quatre unités d'enseignement communes aux semestres 4 et 5, réduites à trois au semestre 6). Certains enseignements sont délocalisés pour permettre aux étudiants la découverte d'activités physiques de pleine nature comme la voile et le kayak, ou pour les besoins du parcours MD (antennes du Conservatoire régional situées à Bastia et Ajaccio).

La présentation de l'offre pourrait être simplifiée afin d'améliorer sa lisibilité. L'équilibre entre les apports techniques, préprofessionnels (supérieur à 1000 heures hors enseignements transversaux) et connaissances scientifiques (environ 420 heures) devrait être revu afin de renforcer ces derniers et donner à la formation un caractère universitaire. Les cours délocalisés en danse seraient à recentrer sur les STAPS.

Dans l'ensemble, l'organisation de la formation répond aux objectifs de spécialisation progressive pour les parcours AGO et ENS et permet de préparer ou d'acquérir des certifications professionnelles. Des propositions de choix d'options types (ou *pack* d'options) pourraient être formulés pour aider les étudiants dans la construction de la fin de leur parcours. Ce dernier point est d'ailleurs autoévalué comme étant un point à améliorer. En revanche, le parcours MD est isolé. Cependant, ce parcours très singulier, est très progressif et apparaît comme très qualifiant (88 % de réussite au *diplôme d'État de professeur de danse option danse jazz*). Aucune information n'est malheureusement fournie sur l'insertion professionnelle de ces étudiants, permettant de juger de la pertinence de ce parcours isolé.

Positionnement dans l'environnement

La licence STAPS appartient au champ scientifique *Sport et santé* au sein de la faculté Sciences et techniques. Elle tient une place spécifique et exclusive au niveau régional et universitaire et s'appuie sur des partenaires forts, éducatifs (établissements scolaires primaires et secondaires), associatifs, privés, sportifs (fédérations diverses : fédération française de football - FFF, fédération française de voile - FFV, fédération française de montagne et d'escalade - FFME) territoriaux, départementaux, environnementaux (parc naturel régional de Corse, bases d'activités de pleine nature).

La formation STAPS offre la possibilité aux étudiants de préparer divers examens ou brevets indispensables à l'animation d'activités artistiques (par exemple, la danse, correspondant à un parcours spécialisé de cette formation) ou sportives (football, tennis, natation) mais également d'activités sportives de nature particulièrement importante dans le contexte régional corse (montagne, activités nautiques et plongée). Cette formation intègre bien une des spécificités insulaires corses dans la mesure où elle vise à former dans le parcours AGO des professionnels des sports de nature capables d'assurer non seulement l'animation sportive mais également la gestion de leur structure.

Au niveau national, la formation s'inscrit dans le schéma classique de la formation des enseignants du second degré (Licence STAPS puis master MEEF) alors que le parcours MD renforce la formation supérieure dans le champ des activités artistiques dans le domaine de la danse.

La licence STAPS de l'Université di Corsica Pasquale Paoli constitue une formation de proximité dont la pérennité semble indispensable pour permettre aux étudiants corses une formation professionnelle adéquate dans le domaine des APSA, en expansion dans le contexte local. Le dossier d'autoévaluation ne donne pas d'information sur l'équipe des enseignants-chercheurs et notamment leur(s) laboratoire(s) de rattachement.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique se compose de neuf enseignants de l'établissement (quatre maîtres de conférences - MCF, cinq professeurs agrégés ou certifiés - PRAG/PRCE), de six autres enseignants et de 12 professionnels issus de secteurs variés, pour un volume d'environ 700 heures (20 % des heures) dont plus de la moitié au sein du parcours MD en L3.

Le pilotage est assuré par un directeur des études, un directeur de département, des responsables de promotion, des responsables de stage ; les neuf titulaires se partagent ainsi les responsabilités.

Ce noyau organise le fonctionnement, coordonne les différentes activités pédagogiques et harmonise les attentes des étudiants en matière de stages. Cette équipe restreinte se réunit à une fréquence variable en l'absence d'étudiants et gère les relations avec l'équipe enseignante élargie à dix-huit, comportant des vacataires, des enseignants de l'ESPE de Corse et de nombreux professionnels qui apportent leur expertise artistique, sportive ou de gestion. Les étudiants s'adressent prioritairement aux responsables pédagogiques. La composition et le fonctionnement de l'équipe pédagogique, avec des responsabilités clairement identifiées et une prise de décisions collégiales, apparaissent donc cohérents avec l'organisation et les objectifs des trois parcours de la formation.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les effectifs de licence STAPS sont en augmentation depuis 2011 passant de 124 à 196 étudiants, et se décomposant comme suit pour l'année 2015-2016 : 134 en L1, 39 en L2 et 23 en L3 (pour les trois parcours). Les flux d'étudiants dans les différents parcours ne sont pas mentionnés.

Si les taux de réussite des L2 et L3 sont satisfaisants (52 % et 70 % respectivement), le taux de réussite en L1 est plus faible (35 %) et se situe dans la moyenne nationale. Peu d'indicateurs permettent de préciser et d'analyser ces résultats et en particulier d'identifier les causes du nombre élevé d'abandons en L1.

Le suivi des étudiants de L1 aurait dû apparaître plus précisément dans le dossier d'autoévaluation (nombre de redoublants, nombre de décrocheurs, nombre de réorientation).

Le taux d'échecs important en L1 est analysé dans le dossier comme dû à un nombre important d'étudiants ne suivant que les enseignements pratiques où la présence est obligatoire et conditionne l'obtention des bourses. Le taux de non présentation aux sessions de rattrapage demeure très important.

Les flux d'étudiants se réorientant vers d'autres formations que la L3 STAPS sont extrêmement faibles (un étudiant en cinq ans) et environ 10 % des étudiants inscrits en L3 proviennent d'autres formations que la L2 STAPS. La formation présente une forte attractivité à l'échelle locale mais également une importante spécificité (peu de réorientations entre licences au sein de l'établissement).

Les principaux retours d'enquêtes sur les diplômés de 2012, 2013, 2014, 2015 affichent, pour les diplômés de licence STAPS, un taux d'insertion d'environ 20 % des répondants. Sur les quatre dernières années, ils trouvent un emploi en moins de six mois ou entre six mois et un an : 10 % occupent un emploi dans le secteur éducatif et les 10 % restant dans le tourisme et les services administratifs.

Le taux majoritaire d'environ 80 % des diplômés est en poursuite d'études. La grande majorité des étudiants réalisent une poursuite d'études en master MEEF au sein de l'Università di Corsica Pasquale Paoli ou dans des masters STAPS d'autres universités.

Le dossier ne permet pas de déterminer si les parcours AGO et MD remplissent leurs objectifs en terme de formation et d'insertion professionnelle.

Place de la recherche

La place de la recherche est limitée. Elle concerne un enseignement de « pratique réflexive d'accompagnement au stage » de 18 heures (12 heures de travaux dirigés - TD, 6 heures de travaux pratiques - TP) au sein de l'unité d'enseignement (UE) *Professionalisation : techniques d'intervention, de communication* des parcours AGO et ENS au semestre 6. Cette UE permet de sensibiliser les étudiants à un questionnement scientifique sur leur stage et leur donne une méthodologie de l'écrit. Cette UE est encadrée par deux PRAG et un MCF.

L'adossement de la licence STAPS à la recherche n'est pas directement visible. Il est essentiel de créer des liens avec les équipes de recherche de l'université mais aussi d'identifier très précisément les laboratoires d'appui pour la licence STAPS de l'Università di Corsica Pasquale Paoli.

Place de la professionnalisation

Au-delà du diplôme visé, la professionnalisation est présente dans l'offre de formation de la licence STAPS par des enseignements permettant de valider des certifications sportives (danse, natation, montagne, activités nautiques, football, tennis, plongée). Les taux de réussite varient de 63 % à 85 % selon la discipline et l'examen.

Cette professionnalisation fait partie d'un module proposé dès la première année (semestre 1, 62 heures et semestre 2, 54 heures) intitulé *Préparation à la vie professionnelle* (UE PVP) et se poursuit sur les semestres 3, 4, 5. La professionnalisation est progressive pour les options AGO et ENS (deux UE par semestre en L2 et L3). Pour le parcours MD, les enseignements spécifiques débutant dès la L1 et permettant de valider des UE du diplôme d'État contribuent à la professionnalisation.

Ces UE permettent d'acquérir des compétences en expression écrite et orale, la maîtrise de l'outil vidéo et la construction du projet professionnel par l'étudiant. Les stages viennent compléter les compétences professionnelles au S4 et au S6. Ce dernier stage d'une durée de huit semaines permet à l'étudiant de conforter ses choix d'orientation professionnelle.

La spécialisation professionnalisante est progressive dans les parcours AGO et ENS alors que l'orientation dans le parcours MD est déterminée dès le S1.

De plus, la professionnalisation est présente sur l'ensemble du parcours universitaire de licence par la mise en place d'unités de préparation à la vie professionnelle et d'unités professionnelles permettant l'accès à des certifications sportives (*brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique* - BNSSA, diplômes fédéraux *Football* et *Danse*, certificat de qualification professionnelle *Assistant moniteur de tennis*) ainsi que le certificat de qualification professionnelle *Animateur de loisir sportif* option *Activités gymniques d'entretien et d'expression* en cours de conventionnement).

Place des projets et des stages
<p>En première année, au semestre 2, 54 heures sont accordées pour le projet professionnel et 16 heures pour du tutorat (UE PVP).</p> <p>En deuxième année, au semestre 3, 25 heures sont destinées à la préparation au stage professionnel (UE PVP) et 103 heures au semestre 4, dont 67 heures pour le stage (60 heures de TP et 7 heures de TD), 10 heures de suivi, 26 heures de méthodologie.</p> <p>En troisième année, 22 heures apparaissent dans l'UE PVP pour le suivi de stage pour les parcours ENS et AGO, ainsi que 54 heures de projet tuteuré en parcours MD dont les modalités et objectifs auraient dû être présentés. Les heures de stage ne sont pas clairement visibles et identifiables au S6.</p> <p>Les structures d'accueil des stagiaires citées dans la partie 3 du dossier semblent indiquer qu'il s'agit d'établissements scolaires pour le parcours ENS, d'associations sportives, d'entreprises et de collectivités locales au moins pour le parcours AGO et du Conservatoire régional de Corse pour le parcours MD.</p> <p>La rédaction du dossier sur ce point est très succincte et manque de pertinence, les éléments d'autoévaluation cités n'illustrent pas de manière cohérente les idées développées.</p>
Place de l'international
<p>L'international est développé pour les étudiants par les dispositifs ERASMUS (<i>European Region Action Scheme for the Mobility of University Students</i>) - mais universités européennes non précisées -, CREPUQ (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec) et <i>Free Mover</i> (candidature d'étudiant international). Des partenariats complémentaires sont mis en place avec Birmingham (Royaume-Uni) pour les sciences du sport et Florence (Italie) pour les sciences de l'éducation. Trois étudiants sont partis sur les trois dernières années : un étudiant par an.</p> <p>Aucun étudiant étranger ne semble avoir suivi le parcours STAPS au cours des dernières années.</p> <p>La place de l'international reste limitée tant dans la mobilité étudiante qu'enseignante. Cet aspect est un des points à améliorer, comme souligné dans l'autoévaluation.</p> <p>L'anglais et le corse sont dispensés dans la formation aux semestres impairs, à raison de 24 heures et 18 heures respectivement par an, regroupés au sein de l'UE PVP.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Une journée d'information sur les études est organisée par la plateforme d'orientation et d'insertion professionnelle (POIP).</p> <p>Le recrutement se fait par Amission Post Bac (APB). L'unité de formation et de recherche (UFR) dispose depuis septembre 2016 d'une capacité d'accueil limitée. Elle accueille en L2 et L3 tous les étudiants ayant validé leur année STAPS antérieure. Pour les autres cas, les étudiants peuvent intégrer la L2 ou la L3 via un dossier de candidature, étudié par les responsables pédagogiques sans qu'il soit explicitement fait référence à une commission d'accès.</p> <p>L'accès en L1 à la FST est permis pour les étudiants issus de l'Università di Corsica Pasquale Paoli, réorientation interne à l'issue du S1 y compris pour les étudiants issus de la PACES ayant eu une moyenne inférieure à 8 au concours (autorisés à s'inscrire en L1, S2) ; ceux ayant eu une moyenne au concours PACES entre 8 et 12/20 peuvent entrer en L2. Certaines dispositions existent aussi pour les étudiants ayant validé une licence universitaire pour intégrer plus spécifiquement le parcours <i>Métiers de la danse</i>. Les étudiants titulaires d'une licence STAPS bénéficient de la conservation des UE, et peuvent s'inscrire dans les deux années L1 et L2 du parcours MD pour ne valider que les UE spécifiques au parcours. Les passerelles pour les étudiants issus des STAPS ne sont pas présentées. Les passerelles, dispositifs d'orientation et de réorientation sont faibles et demanderaient à être développés. Les liens avec la filière <i>Santé</i> ne sont pas suffisamment exploités.</p> <p>Le dossier mentionne des dispositifs de mise à niveau qui semblent plus relever de dispositifs d'aide à la réussite. Celle-ci est principalement déclinée sous forme de tutorat concernant des enseignements fondamentaux ou des recherches thématiques en lien avec le sport en L1. Ce tutorat s'accompagne d'un suivi individualisé concernant la réalisation d'un dossier relatif à la connaissance des champs professionnels en L1. L'identification d'étudiants en difficulté au S1 repose sur un questionnaire de la POIP et peut être suivie d'une incitation à la rencontre d'un conseiller d'orientation en vue d'une réorientation potentielle. Cette partie du dossier présente des imprécisions ou ambiguïtés qui mériteraient d'être levées. Le tableau d'autoévaluation inséré dans cette partie n'est pas complété.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>La formation actuelle comporte une formation initiale en présentiel avec une part importante de cours magistraux (pour les deux tiers) et une présence en TP obligatoire. Les étudiants à statut particulier (salarié ou sportif de haut niveau) sont dispensés d'assiduité en cours. Les seuls aménagements mentionnés pour les étudiants ayant un handicap (très peu nombreux à suivre la licence STAPS) relèvent des dispositifs d'aménagement des épreuves d'examen. Les demandes de validation des acquis de l'expérience (VAE) sont gérées par la formation continue et les responsables pédagogiques de la formation qui peuvent désigner un tuteur STAPS.</p> <p>Les compétences numériques acquises par les étudiants doivent non seulement leur permettre la certification du</p>

<p>certificat informatique et internet (C2i) niveau 1 en L3 mais également une utilisation pertinente d'images numériques dans l'analyse des APSA.</p> <p>La formation STAPS est engagée dans un processus de « labellisation TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) » qui semble reposer essentiellement sur le développement de l'environnement numérique de travail (ENT). Aucune information concrète n'est donnée sur ce que revêt cette labellisation. Tous les étudiants de L2 et L3 utilisent l'outil « cours en ligne ». Ces derniers sont consultés par la totalité des étudiants de L2 et de L3, et par la quasi-totalité des étudiants de L1. La fréquence d'utilisation augmente de manière sensible à l'approche des examens : cet outil est donc probablement perçu comme un outil potentiel d'aide à la réussite par certains étudiants.</p> <p>Le dossier ne permet pas de déterminer si les outils développés dans l'ENT constituent une réelle alternative en termes de modalité d'enseignement (existence de forum, de tests permettant l'autoévaluation, de validations d'UE dans le cadre d'un campus numérique, etc.).</p>
Evaluation des étudiants
<p>Les modalités d'évaluation sont insuffisamment détaillées mais on comprend qu'elles sont faites en session terminale pour les L3 à la fin de chaque semestre et en contrôle continu en L1 et L2 (plan « Réussite en licence »). Une session de rattrapage est organisée en juin ne concernant ni les TP ni les stages pour lesquels la note obtenue en première session est automatiquement reportée sauf mention particulière. Les épreuves peuvent revêtir des formes différentes : écrits, oraux et mises en situation pratique (face à face pédagogique). Les dispositions relatives au contrôle continu (nombre d'épreuves par UE, modalités de calcul des notes) et aux compensations ne sont pas renseignées avec précision.</p> <p>Tous les enseignants participant à la formation sont membres de droit du jury de cette formation. Le responsable pédagogique des trois années de licence participe à ces jurys. La notion de <i>quorum</i> évoquée dans le dossier est problématique car une fois la composition du jury arrêtée par le président, le nombre est fixe, et les membres (titulaires ou suppléants) doivent tous être présents.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>La POIP assure la mise en place du portefeuille d'expériences et de compétences (PEC) auprès des étudiants en STAPS. Des travaux dirigés d'initiation et de suivi sont mis en place à la demande des étudiants. Ces derniers disposent d'un livret de ressources (portefeuille d'expériences et de compétences) personnel et numérique retraçant les compétences acquises lors des expériences réalisées dans et hors la formation.</p> <p>De la même manière, un portefeuille de compétences universitaires a été envisagé en L1 (dissertations, fiches de lecture).</p> <p>L'articulation entre la construction du portfolio de compétences et celle du PEC demeure floue. Cette confusion est encore accrue par la mention de construction d'un livret de l'étudiant et l'incitation au suivi de la formation POIP comme point à améliorer dans le tableau d'autoévaluation.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le suivi des diplômés est assuré par la POIP à l'échelle de la mention. Les enquêtes sont réalisées par entretien téléphonique. Les taux de réponse aux enquêtes de suivi des diplômés sont élevés (environ 85 %).</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Le conseil de perfectionnement STAPS a été créé en septembre 2015. Il est composé de quatre professionnels du monde sportif et associatif, de deux enseignants du second degré, de quatre enseignants-chercheurs et de quatre étudiants (parcours ENS et AGO), soit 14 membres. Le conseil de perfectionnement se réunit une fois par an, en fin d'année universitaire. Ce conseil s'appuie sur l'évaluation des enseignements. Les conclusions du conseil de perfectionnement permettent de faire des corrections mineures de la maquette notamment des compléments de formation ajustés aux besoins du territoire. Cela a pu concerner la modification de la présentation de la formation aux journées portes ouvertes ou l'opportunité de mettre en place une formation professionnalisante en vue du remplacement des maîtres-nageurs sauveteurs allant partir à la retraite au cours des dix prochaines années.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une place de la professionnalisation importante et progressive au sein de la formation.
- Positionnement dans l'environnement répondant à la nécessité d'une formation de proximité et au développement de l'encadrement des activités physiques et sportives dans le contexte géographique et touristique corse.
- Une offre de formation forte en termes de connaissances et compétences liées aux activités physiques, sportives et artistiques (APSA), par le biais des certifications complémentaires.
- Taux de réussite élevé aux certifications et diplômes nécessaires à l'animation de diverses APSA.

Points faibles :

- Un fort taux d'abandon en première année de licence et une faible insertion professionnelle à l'issue de la licence, malgré les certifications offertes par la formation.
- Un déséquilibre entre les blocs de compétences (connaissances scientifiques, techniques - préprofessionnelles et transversales) à rendre plus lisible dans les maquettes.
- Un faible adossement à la recherche : manque de visibilité et de liens avec les laboratoires de l'Università di Corsica Pasquale Paoli.
- Faible lisibilité de l'organisation et des objectifs des stages de L2 et L3.
- Place de l'international à développer.

Avis global et recommandations :

La place de la licence *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* (STAPS) dans le champ *Sport et santé* est pertinente mais demande à multiplier les liens avec la *Première année commune aux études de santé* (PACES) et les formations de santé sur les orientations ou réorientations, la recherche et la formation initiale et continue.

Les différents champs relatifs à la formation auraient mérité d'être renseignés de manière plus équilibrée. La place des projets et des stages dans la formation pourrait être reformulée afin de mettre l'accent sur leur caractère professionnalisant. Une analyse critique des flux et insertion professionnelle des étudiants des différents parcours devrait être effectuée.

Au regard de la précédente évaluation, la formation a su orienter son développement vers d'autres débouchés que les métiers de la danse, pour construire une licence STAPS davantage conforme aux attentes. La transformation n'est pas complètement aboutie.

La faculté pense diversifier ses formations par la création d'un diplôme d'université *Activités Aquatiques* et d'une licence professionnelle, ce qui peut être l'occasion de repenser l'offre de formation globale des STAPS. Les parcours *Animation, gestion et organisation* (AGO) et *Métiers de la danse* (MD) gagneraient ainsi à sortir du parcours *Éducation et motricité* pour prendre plus de valeur par rapport aux enjeux du territoire corse dans les secteurs du tourisme sportifs et des activités physiques de pleine nature, de la danse et de la forme, ce qui rendrait le parcours MD moins étanche et plus conforme à ce qu'on attend, au niveau licence, en matière d'orientation progressive.

Observations de l'établissement



Corte, le 26 avril 2017

**Monsieur le Président du Haut Conseil de l'Évaluation de la
Recherche et de l'Enseignement Supérieur
2, rue Albert Einstein
75013 Paris**

N° Réf : PMR/PCFVU/17/ 167

Monsieur le Président,

Les rapports d'expertise concernant l'autoévaluation des formations de la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université de Corse ont été étudiés par son Directeur et chaque responsable pédagogique des formations (licences, licences professionnelles et masters). Dans la très grande majorité des cas aucune erreur factuelle n'a été relevée. Par ailleurs, la plupart des points forts ainsi que des points à améliorer qui ont été relevés par les experts sont conformes à ceux que nous avons fait ressortir au cours du processus d'autoévaluation.

Ainsi, seuls les rapports concernant la licence Sciences pour l'Ingénieur et la licence Professionnelle Electricité, Electronique et Systèmes Industriels font l'objet de remarques particulières.

Pour l'ensemble des formations de la Faculté des Sciences et Techniques une profonde restructuration a été opérée consécutivement à la phase d'autoévaluation afin d'améliorer sensiblement leurs points faibles en vue de leur future accréditation pour la période 2018-2022. A cet égard, la phase d'autoévaluation a permis, notamment au niveau master, d'établir des fiches d'identité de chacune des spécialités destinées à en améliorer le pilotage. Ainsi, cette restructuration devrait améliorer d'une part la lisibilité de notre offre de formation et la progressivité pédagogique entre les licences et les masters, et d'autre part la réussite de nos étudiants ainsi que leur future insertion professionnelle.

Je joins en annexes les remarques formulées sur les rapports d'autoévaluation de la licence SPI et la licence professionnelle EESl ainsi que les fiches d'identité de chacune des spécialités de masters de la Faculté des Sciences et Techniques.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de l'Université de Corse



Paul-Marie ROMANI



Note du HCERES

Les annexes relatives aux « fiches d'identité de chacune des spécialités de masters de la Faculté des Sciences et Techniques » ont été fournies mais ne font pas l'objet d'une publication.